

La conservation de la biodiversité à l'épreuve du principe de relativité du développement durable.

Baboua, TIENE

*Docteur, Maître-assistant, Enseignant-Chercheur,
Département de philosophie
Université Félix Houphouët-Boigny / Abidjan / Côte d'Ivoire,
babieneufhb18@gmail.com*

Résumé

Conserver la biodiversité : pourquoi et pour quoi faire ? Dans l'un ou l'autre sens, cette question s'adresse à l'humain. La première réponse, qui est fondationnelle en soi, incline à identifier l'homme comme un facteur causal du dépérissement actuel de la diversité biologique. La seconde réponse, prospective est appelée à montrer la valeur de la biodiversité pour l'équilibre du système vital qui gouverne Gaïa, la Terre-Mère. La formalisation du développement durable était censée être la réponse adéquate à cette nécessité. Mais, elle a failli par ses propres contradictions qui lui confèrent un caractère relatif : relativité de ses principes entraînant des interprétations contradictoires, relativité selon les agendas de sa mise en œuvre dans le sens où chaque État est appelé à penser sa propre durabilité selon ses réalités. Cette contribution est donc une critique philosophique du développement durable dont l'efficacité est remise en cause. Elle propose alors de trouver des solutions par le recours aux questions fondatrices du développement durable à partir de certains repères éthiques portant sur la biodiversité.

Mots clés : Biodiversité, Biosphère, Crise, Durable, Écologie, Protection, Relativité

Abstract

Conserving biodiversity: why and for what? Either way, this question is for human. The first answer, which is foundational in itself, tends to identify humanity as a causal factor in the current decline of biological diversity. The second, prospective response is called upon to show the value of biodiversity for the balance of the vital system that governs Gaia. The formalization of sustainable development was supposed to be the adequate response to this need. But, it failed by its own contradictions which confer on it a relative character: relativity of its principles leading to contradictory interpretations; relativity according to the agendas of its implementation in the sense that each State is called upon to think about its own sustainability according to its realities. This contribution is therefore a philosophical criticism of sustainable development, the effectiveness of which is called into question. It therefore proposes to find solutions by resorting to the founding questions of sustainable development based on certain ethical benchmarks relating to biodiversity.

Introduction

Les activités humaines ont progressivement entraîné la mise en jeu de la survie de toutes les espèces vivant sur la Terre. Dans son ouvrage intitulé *L'apocalypse joyeuse* (2012), J-B. Fressoz présente le XVIII^e siècle comme le point de départ du caractère massif de cette influence dangereuse de l'homme sur la nature et sur l'ensemble des vivants. En effet, à partir de l'observation du processus d'industrialisation de l'Europe, son étude note l'installation durable du risque aussi bien dans le cadre de la vie sociale que pour l'ensemble des espèces vivantes qui interagissent directement ou indirectement avec l'homme. Le monde devient ainsi un monde de risque pour la biodiversité.

Au fil du temps, la dégradation de la nature est devenue intense, au point où en ce début de XXI^e siècle, le pessimisme devient de plus en plus persistant chez des chercheurs s'intéressant à la biodiversité. E. Kolbert (2015)¹³⁶ estime, par exemple, que « actuellement, nous sommes en plein milieu de la sixième extinction, provoquée cette fois-ci par la seule action de l'homme sur l'environnement ». Cette analyse se fonde sur le constat qu'il est impossible pour de nombreuses espèces de s'adapter au bouleversement du monde organique sous l'effet de l'action humaine. L'étude menée par E. Kolbert est postérieure à la formulation et à la formalisation du développement durable (*Notre avenir à tous*, 1987) qui était censée réduire l'empreinte écologique des humains et ainsi minimiser les risques de destruction de l'environnement, y compris des différentes formes de vie.

Alors, pourquoi le concept et la mise en œuvre du développement durable n'ont-ils pas encore réussi à enrayer le risque d'extinction que l'activité humaine fait peser sur la biodiversité ?

¹³⁶ p. 306

Par une approche essentiellement analytique et critique, il nous faut justifier le maintien de la biodiversité tellurique. Nous nous pencherons donc sur les questions suivantes : sous quels angles la survie de la biodiversité est-elle essentielle du point de vue des enjeux du progrès technoscientifique, des systèmes économiques et politiques dominant le monde ? Que propose l'idée de développement durable en vue de la satisfaction de ce besoin et quelles méthodologies y sont-elles associées ? En quoi le principe de relativité se présente-t-il comme une limite aux engagements humains en faveur de la biodiversité ? Comment peut-on arriver à dépasser cette forme de limite en vue de participer à la conservation de l'ensemble des vivants, ce par quoi la vie manifeste sa propre présence sur terre ?

Notre travail débutera par le constat de la crise écologique qui met à mal l'idée de l'essentialité de la biodiversité (I). Par la suite, il s'agira d'analyser le caractère relatif du développement durable afin d'en montrer les limites (II). Enfin, notre critique va viser à établir une éthique de la responsabilité qui tentera de dépasser la relativité du développement durable (III).

I. La crise écologique ou le versant de l'essentialité de la biodiversité

La biodiversité, comme le traduit son sens étymologique, n'est rien moins que la diversité des êtres vivants et des écosystèmes. Selon P. Triplet (2016)¹³⁷, « le concept est venu au jour dans les années 1980 sur la base de la contraction de "biologique" (bio) qui va être associé au concept de diversité ». Elle désigne précisément l'ensemble constitué par la faune, la flore, les bactéries et même toutes les variétés domestiques. Fondamentalement, le concept de biodiversité charrie une signification unitaire en ce qu'il exprime une idée de réseau, de tissu dont chacune des parties est essentielle aux autres. À cet effet, R. Barbault (1994)¹³⁸ estime que la diversité biologique est « consubstantielle à la vie », elle s'exprime « dans la structuration et

¹³⁷ p. 105

¹³⁸ p. 35

la dynamique des systèmes écologiques complexes que constitue la biosphère ». De ce point de vue, l'homme entrave la structure et le fonctionnement normal de la biodiversité par ses activités de production.

I.1. De la crise écologique

Dans son ouvrage intitulé, *Pour une philosophie de l'Anthropocène*, A. Federau (2017)¹³⁹ écrit : « il est dans la nature de la vie d'interagir avec son milieu. Tout ce qui est vivant modifie nécessairement son environnement, c'est l'une des caractéristiques les plus élémentaires de la vie ». Cependant, toutes les espèces n'ont pas une influence égale sur leur environnement, c'est-à-dire sur la biodiversité dont elles sont d'ailleurs des composantes. L'homme fait partie de ces êtres vivants dont l'influence sur l'ensemble du biosystème s'est accrue au fil de sa propre expansion et de l'accroissement de sa puissance d'action. À ce sujet H. Jonas rappelle dans les premières pages de son ouvrage *Le principe responsabilité* (1995)¹⁴⁰, qu'avant le "déchaînement de Prométhée", l'homme était, au même titre que les autres êtres de la faune, ce sujet dont le seul souci consistait à se trouver une enclave dans la nature. Il n'était pas en mesure de porter atteinte, de façon irréversible, à l'équilibre de la nature. Mais, la modernité, avec l'augmentation de la population, la transformation du mode de production qui passe d'un mode de subsistance à celui de la surconsommation, le renforcement du pouvoir technique et scientifique de l'homme, menace l'équilibre de la nature.

La crise écologique est la remise en cause de l'équilibre que l'organisation et le fonctionnement de la biosphère instaure entre les individus et les espèces vivantes. On considérait naguère que la nature était, selon la logique de son fonctionnement naturel, capable de prendre soin de soi. Mais, aujourd'hui dans le monde, « la nature est en grande partie contrôlée par l'homme. Les écosystèmes ont fait place aux anthroposystèmes » (C. Lévêque, 2008)¹⁴¹. La nature est mieux connue aujourd'hui plus qu'hier, même si l'homme n'a pas encore réussi à dénombrer toutes les espèces vivantes ou à

¹³⁹ p. 27

¹⁴⁰ p. 46

¹⁴¹ p. 232

comprendre l'ensemble des interactions entre les individus de la même espèce et entre les diverses espèces. Parallèlement, elle apparaît désormais comme fragile face à l'accroissement de la pression que l'humanité est en mesure de lui imposer. « L'humanité, notre propre espèce, est devenue si abondante et active qu'elle rivalise désormais avec les grandes forces de la nature en termes d'impact sur le système Terre » (C. Bonneuil et J-B. Fressoz, 2016)¹⁴². La surpopulation humaine ainsi que le mode d'action dont elle use sont devenus des enjeux majeurs pour la conservation de la biodiversité.

D'une part, ce que la nature est en mesure d'offrir aux hommes sans pression ne peut plus suffire pour satisfaire la population existante ; d'autre part, le rythme naturel de régulation de la biosphère est insuffisant pour conserver la nature au regard de la croissance exponentielle de l'empreinte de l'espèce humaine. Toutes les espèces existantes s'en trouvent mises en danger de disparition. E. Kolbert (2015) constate que les actions humaines sont en phase de mettre fin à l'existence de nombreuses espèces vivantes comme les grenouilles d'El Valle de Anton. R. Barbault (2006)¹⁴³ explique :

Avec le réchauffement climatique on s'est aperçu qu'un champignon microscopique parasite des batraciens, présent à un niveau négligeable jusque-là, s'est mis à prendre une virulence particulière. Peut-être y a-t-il eu des phénomènes de microévolution, d'adaptation de ce champignon au changement climatique débouchant sur une virulence plus forte, éventuellement une vulnérabilité accrue des populations de batraciens.

L'élément fondamental est que les précédentes extinctions (Ordovicien, Dévonien, Permien, du Trias, de Crétacé) étaient dues au fonctionnement interne de la nature elle-même. La sixième extinction qui se profile serait directement et entièrement imputable à l'être humain.

¹⁴² p. 83

¹⁴³ p. 73

Un des facteurs de cette pression, selon C. Lévêque (2008)¹⁴⁴, est que « la nature est gérée pour répondre à deux grands types de critères : optimiser la production agricole et l'élevage et créer des lieux de loisir et de repos ». Mais, l'extractivisme en ajoute à cette pression pour des intérêts socioéconomiques. Autrement dit, la crise de la biodiversité est la conséquence de l'exploitation abusive des richesses de la nature. Soit les sujets formant la biodiversité sont exterminés pour des raisons économiques, soit leur habitat est amenuisé au point d'anéantir toute possibilité de continuation de leur existence.

Un autre facteur de détérioration de la biodiversité est la pollution de l'environnement avec des déjections polluantes de la société de consommation. Ainsi, pour P. Descola (2011)¹⁴⁵, une part importante de la destruction de la biodiversité relève de la responsabilité du capitalisme industriel avec son mode de production-déprédation. Il exprime là l'importance de l'empreinte de l'homme sur la structure et le fonctionnement de la Terre. D'ailleurs, C. Larrère relève cette importance et affirme que « la nature n'existe plus, la terre, de plus en plus, est notre fabrication. Bref, nous aurions si bien réalisé l'ambition cartésienne que nous voilà non pas « comme », mais tout de bon, « maîtres et possesseurs de la nature » ». (C. Larrère, 2015)¹⁴⁶.

L'agir humain, devenu techno-industrielle, s'ouvre sur l'extinction anthropogénique de la biodiversité. On observe globalement que les modifications ou déstructurations imposées à la biodiversité sont imputables aux pouvoirs technoscientifiques dont l'homme s'est doté. Cela cause des problèmes pour la stabilité de la biodiversité, entraînant une inquiétude globale légitime.

1.2.Au caractère essentiel de la biodiversité

À la suite de l'adoption officielle du développement durable, en 1987, de nombreux sommets ont été organisés pour trouver des solutions à la crise environnementale dans son ensemble, mais plus

¹⁴⁴ p. 232

¹⁴⁵ p. 77

¹⁴⁶ p. 9

singulièrement à la crise de la biodiversité. Le sommet de Rio de 1992, qui a abouti à une convention sur la diversité biologique, est le point de départ, mondialement référencé, du traitement concret du souci humain face à la dégradation de la biodiversité.

La biodiversité ou diversité biologique est définie par P. Triplet (2016)¹⁴⁷ comme « un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de microorganismes et de leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle ». Dans cette approche définitionnelle qui se veut conventionnelle, le plus important est la relation systémique entre divers vivants appartenant aux mêmes espèces, mais aussi à des espèces différentes. Par cette définition, la biodiversité se donne à voir, non pas seulement comme un agrégat d'individus biologiques dénombrable, mais aussi et surtout comme un ensemble fonctionnant sur la base des interactions entre ces individus.

La pensée écologique de J-M. Pelt clarifie, par une analyse simplifiée, le fonctionnement du système biotique terrestre qui justifie la nécessité du maintien de la biodiversité. Dans son ouvrage *Quelle écologie pour demain ?* (2010), il désigne l'ensemble des corps vivants comme formant un organisme par le principe même de la vie. Selon J-M. Pelt, cette vie n'est ni idéale, ni infernale. Elle est juste un dynamisme dont la finalité est la survie du tout. C'est ce que traduisent les couples de concepts que J-M. Pelt (2010)¹⁴⁸ utilise pour décrire la nature :

Cet organisme peut s'exprimer à travers trois couples de concepts dialectiquement associés. Le premier, c'est le couple *coopération-compétition* qui, lorsqu'on le développe, donne amour et haine, altruisme et égoïsme, etc. Le deuxième couple de concepts que l'on découvre lorsqu'on étudie le fonctionnement de la nature, est le couple *équilibre-crise*, qui se décline en paix et guerre, en santé et maladie. Le troisième couple s'intitule *unité-*

¹⁴⁷ p. 342

¹⁴⁸ pp. 15-16

diversité. C'est l'unité de la vie comparativement à la multiplicité des espèces.

La représentation de la nature par le dynamisme signifie que, d'une part la coexistence d'une diversité biologique est essentielle à la survie de chacun des composants et, d'autre part il est nécessaire de préserver l'essentielle de cette diversité pour le profit de la dynamique même de la vie. La vie « n'est pas seulement le struggle for life, mais (...) elle est aussi un système de solidarité et de coopération au sein des écosystèmes » (J-M. Pelt, 2010)¹⁴⁹. En effet, il se joue dans la nature de nombreux services dits écologiques qui traduisent cette solidarité nécessaire au fonctionnement de la biodiversité. Chaque membre y est nécessaire aux autres par ses qualités propres. Dans cette idée reposant sur la satisfaction des besoins de chaque organisme de la communauté de la nature, l'intérêt de l'homme n'est pas exclu. En effet, le concept de biodiversité est holiste en ce sens qu'il prend en charge aussi bien les intérêts indépendants de chaque espèce vivante que l'intérêt du sujet humain qui se trouve ainsi inclus dans cette communauté de vie. Selon W. Vernadsky, cité par J-P. Déléage, « toute vie [dans la biosphère], toute matière vivante peut être envisagée comme un ensemble indivisible dans le mécanisme de la biosphère » (J-P. Déléage, 1991)¹⁵⁰. L'indivisibilité du système biotique signifie que l'homme a besoin des autres formes de vie pour sa propre survie. Mais, on peut aussi estimer que les autres formes de vie ont besoin de l'homme en raison du principe même de l'existence des services écologiques.

L'intérêt de l'homme repose fondamentalement sur le maintien d'un certain équilibre de la vie sur terre. Pour H. Jonas (1995), il faut ne prendre en compte désormais qu'une éthique qui se focalise sur le respect des principes de la vie, entendu comme interdiction de pousser la nature vers ses limites. Toutes les interrogations sur le progrès économique et social ne peuvent être fondées que si cette perspective reste ouverte. Le développement durable s'efforce, par

¹⁴⁹ p. 28

¹⁵⁰ p. 204

conséquent, de tenir l'équilibre entre les valeurs de l'environnement, de la société et de l'économie.

II. Le développement durable, la question de sa relativité et protection de la biodiversité

Le développement durable, sous sa version conventionnelle, valorise trois aspects fondamentaux de l'existence humaine. Ce sont les dimensions économiques, sociale et environnementale. Le choix de ces aspects comme devant constituer les piliers du développement durable, répond à la volonté de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED) de traiter efficacement plusieurs crises auxquelles le monde a fait, faisait ou pourrait faire face.

Trois types de problèmes sont évoqués au moment où s'ouvrent les années 1980 au cours desquelles va éclore l'idée d'une forme de développement que l'on veut soutenable. Ce sont les problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Comment résoudre ces problèmes ? Tel est le souci de la CMED dans son projet qui a abouti à la formalisation du développement durable.

II.1. De la contradiction des principes à la relativité du développement durable

Pour résoudre les problèmes mentionnés, le développement durable a été retenu comme la meilleure option des solutions à proposer. Il faut rappeler qu'une des solutions proposées par le Club de Rome, est : « arrêter le système de production économique mondial, car la planète n'est pas en mesure de supporter notre voracité sur une longue durée » (B. Tiéné, 2019)¹⁵¹. Ce qui est frappant dans la justification avancée est la nécessité de maintenir un équilibre entre les besoins de la société et la capacité de la nature. La CMED ne pouvait donc que trouver une réponse adaptée aux différents besoins : ceux d'une population qui croît, la nécessité de produire des richesses pour faire face aux besoins de cette population et l'impératif de préserver la productivité de la nature ainsi que sa

¹⁵¹ pp. 277-291

réactivité naturelle. C'est dire que chacun des principes importants contenus dans l'idée de développement soutenable a ses exigences.

Les solutions différenciées qui sont proposées par la commission Brundtland peinent à répondre à certaines questions pratiques qui se posent dans les sociétés actuelles. Comment satisfaire les populations en croissance sans accroître la production économique ? Comment renforcer la production de richesses afin de faire face aux besoins des populations sans accroître la pression destructrice sur l'environnement naturel, c'est-à-dire sur la biodiversité ? Bref, comment traduire en acte la théorisation et le processus de durabilité du développement ?

Comme le dit F. Burbage, l'option prise par *Notre avenir à tous*, avec Brundtland et son équipe, ne résout pas les problèmes qui, pourtant ont été à la base de la formalisation du développement durable ou soutenable. Des contradictions sont restées irrésolues dans la mise en œuvre des différents piliers de la durabilité. Par exemple, la durabilité économique renvoie à la nécessité de continuer dans le sens de la production de richesses en raison des besoins qui s'accroissent avec l'augmentation de la population mondiale. Dans cette dynamique, produire des richesses n'est ici rien moins qu'extraire de la nature plus de ressources pour répondre à la demande des individus. La terre n'étant pas illimitée, ses ressources le sont encore moins. Mais, cette option s'accorde bien avec le sens donné à la durabilité sociale. Celle-ci vise à accroître la capacité d'adaptation des populations au système de protection sociale par le renforcement de l'emploi et la possibilité de prendre part à toute décision concernant la vie en société. En effet, l'équilibre social repose sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'emploi ainsi que sur l'élévation du niveau de vie des populations.

Puis, il y a la durabilité environnementale qui suppose qu'il faut préserver l'intégrité, la productivité et la réactivité des systèmes biologiques et physiques. Il va sans dire qu'il n'est pas possible de préserver l'intégrité de l'environnement sans porter un coup d'arrêt au développement économique qui, à son tour, maintiendrait les hommes dans une situation de précarité. Cette contradiction n'est pas clairement résolue par la commission Brundtland dans ses propositions. Au contraire, on a l'impression que dès le départ, cette

commission s'est détournée de l'orientation qui lui a été donnée. En effet, quatre recommandations ont été faites par le Secrétariat des Nations Unies où l'axe de l'environnement semblait prioritaire ou, du moins, plus essentiel que les autres. Ces recommandations présentées dans l'avant-propos de *Notre avenir à tous*, par G. H. Brundtland sont :

- De proposer des stratégies à long terme en matière d'environnement pour assurer un développement durable d'ici à l'an 2000 et au-delà ;
- De recommander des méthodes pour faire en sorte que l'intérêt porté à l'environnement se traduise par une coopération plus étroite entre les pays en développement et entre des pays ayant atteint différents niveaux de développement économique et social (...) ;
- D'envisager des moyens permettant à la communauté internationale de faire plus efficacement face aux problèmes de l'environnement, et
- De contribuer à définir des identités de vues sur les problèmes à long terme de l'environnement et les efforts qu'il conviendrait de déployer pour résoudre les problèmes que soulèvent la protection et l'amélioration de l'environnement, (...). (Avant-propos, G. H. Brundtland, 1987)¹⁵².

Comme on peut l'observer, chacun des termes de ces recommandations est articulé autour de l'impératif de rendre plus durable l'environnement. Ici, la question de l'environnement déborde le cadre du sens que lui accordait la conférence des Nations Unies de 1972 : alimentation saine, logements salubres, eau potable, choix libre du nombre d'enfants, entre autres. La biodiversité devient, dans *Notre avenir à tous*, une donnée fondamentale dont la protection revient à garantir un avenir pour l'humanité. Mais, en dépit de la place accordée à l'environnement par le Secrétariat Général de l'ONU, la commission Brundtland va complexifier la recherche de

¹⁵² p. 5

solutions en déterminant un canevas d'étude pour tenir l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental.

Aussi, en cherchant à tenir l'équilibre entre les piliers identifiés au détriment de ce qui transparait dans les recommandations initiales de l'ONU, la commission Brundtland ouvre la voie à des interprétations ultérieures multidirectionnelles alors que le projet s'adossait à l'idée d'une communauté de destin portée par la Terre et une responsabilité humaine commune à assumer. Le problème va alors de poser au niveau de la mise en œuvre du développement durable mettant en lumière le caractère relatif de ce concept.

II.2. La relativité du développement durable ou la masse de plomb pour la protection de la biodiversité

La différenciation entre les piliers du développement durable laisse ouverte une indifférence plus ou moins prononcée des piliers les uns à l'égard des autres. Cette relativité des principes se renforce par les recommandations faites par la convention de Rio de 1992 dans le projet de mise en œuvre du développement durable portant sur la diversité biologique. Dans ce cadre précis, sur quelle base faut-il concevoir la nécessité de cette protection-conservation de la biodiversité ?

Dans son *Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation*, le biologiste P. Triplet (2015)¹⁵³ estime qu'il existe entre les différentes composantes de la biodiversité une interrelation essentielle commandée par leur nature propre. L'homme n'en est pas exclu. En effet, par principe, toutes les espèces vivantes peuvent être rattachées à une même source qu'est la "Mère nature "dont les éléments doivent être mis sur le même pied d'égalité. Ainsi, sous les astuces de la taxinomie propre à l'écologie, la biodiversité est systémique. Mais, cette base de la réflexion ne semble pas être celle de la convention de Rio 1992.

La convention de Rio sur la diversité biologique place l'homme en dehors de ce qui est défini comme formant la « diversité biologique ». En son Article 2 portant sur l'emploi des termes, il est

¹⁵³ p. 87

écrit que la diversité biologique exprime la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Il ne transparaît pas l'idée d'une appartenance de l'espèce humaine à la biodiversité. Il y a une sorte d'approche exclusive qui va transformer la biodiversité en ressource au service de l'homme. En conséquence, s'il demeure toujours possible, selon cette convention, d'établir une relation entre l'homme et la biodiversité, cela reste dans l'ordre du rapport d'exploitation des données dont regorge la nature. Ce point de vue émane des objectifs définis par cette convention en son Article 1 :

Les objectifs de la présente Convention, dont la réalisation sera conforme à ses dispositions pertinentes, sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.

Les mots tels que conservation, utilisation, partage, exploitation, accès, transfert, droits sur, entre autres, traduisent clairement que le regard porté sur la diversité biologique demeure loin d'une position plus radicale. En effet, si la biodiversité doit être considérée relativement à l'intérêt socio-économique de l'homme, il va sans dire que certaines espèces, pour lesquelles l'homme n'a pas d'intérêt immédiat connu, pourraient disparaître du fait de l'indifférence.

L'application du développement durable, dans les limites définitionnelles et selon les perspectives mises en avant dans les objectifs définis par la convention de Rio 1992, devient difficile en raison des premières formes de relativité du concept de biodiversité qui sont retenues et la contradiction qui rend relative la nécessité d'appliquer les points essentiels de la protection de la biodiversité.

Pis encore, les modalités d'application des recommandations de la convention de Rio 1992 ne sont pas contraignantes. Le retrait des États-Unis de l'accord de Paris (COP 21) en 2017, sous la présidence de Donald Trump, est l'exemple le plus frappant du jeu d'intérêt qui mine la question de la mise en œuvre des conventions sur le développement durable. Dans ces conditions, la protection de la diversité biologique ne peut être possible qu'en réactualisant une éthique de la responsabilité dont la finalité est l'équilibre de la biosphère qui se fragilise de plus en plus en dépit du succès médiatique du développement durable.

III. Une éthique de la responsabilité actualisée pour la stabilité de la biosphère

Au regard de l'admission mondiale du développement durable, comme solution à la détérioration de la diversité biologique, tant dans le paysage discursif que dans des projets politiques, on peut concéder que des efforts sont faits en faveur de la nature et de ses constituants biotiques. Mais, le rythme de déprédation est toujours effréné. La biosphère reste déstabilisée. Pourtant, survivre pour le monde et donc aussi pour l'homme qui en fait partie, n'est pas une option, mais un impératif. Selon H. Jonas, cet impératif se décline en un « oui » pour la vie, c'est-à-dire en un « non » opposé au non-être. Mais, comment arriver à l'affirmation pratique de ce « oui » ? Autrement dit, comment rendre opératoire ce « « non » sans réserve opposé au non-être » (H. Jonas, 1995)¹⁵⁴ et ainsi opter pour un développement vraiment durable ? Plusieurs approches éthiques, dont les unes plus radicales que les autres, peuvent être prises en considération.

III.1. Naess : une éthique de la biodiversité radicale

Pour dire non au non-être, A. Naess conceptualise une philosophie écologique qu'il baptise « écosophie ». Au-delà de la relation qu'il instaure entre les concepts de philosophie et d'écologie, ce concept charrie l'idée que chaque homme a une responsabilité absolue à

¹⁵⁴ p. 161

assumer en vue d'éloigner la biosphère entière du spectre de la destruction. En effet, la pensée naessienne veut « penser toutes choses sous l'hypothèse de la possibilité permanente de l'apocalypse » (S. H. Afeissa, 2009)¹⁵⁵. En partant de ce principe, c'est la situation de précarité de la terre et la capacité humaine de faire face au problème qui lui permettent de penser une éthique pratique, nécessaire pour conserver la diversité biologique et pour la protéger. Il écrit dès le début de son propos sur cette responsabilité que « le genre humain est la première espèce sur Terre capable de se fixer l'objectif de réduire le nombre de ses membres et de vivre dans un équilibre durable et dynamique avec les autres formes de vie. » (A. Naess, 2013)¹⁵⁶. Dans son évaluation de la responsabilité humaine, A. Naess en est arrivé à poser comme préalable "la réduction des membres de la communauté humaine" afin d'espérer sauver l'essentiel de la diversité des formes de vie. Cet aspect de sa pensée n'est pas en conformité avec le développement durable qui, selon lui, ne devrait reposer que sur le seul pilier de la protection de la biosphère.

Pour A. Naess, deux facteurs sont à la base de la dégradation du système biotique : la dynamique productiviste et la croissance de la population humaine. Il écrit :

la situation actuelle est rendue particulièrement critique du fait de la combinaison de deux facteurs, d'une part, une aggravation accélérée, et partiellement ou globalement irréversible, de la détérioration ou de la dévastation environnementale rendue possible par les moyens de production et les modes de consommation bien établis, et d'autre part, l'absence de toute politique adéquate touchant l'augmentation de la population humaine. (A. Naess, 2013)¹⁵⁷

Lorsqu'il s'agit de prendre en compte la question de la surpopulation comme essentielle pour justifier les problèmes écologiques majeurs qui sévissent, les solutions se limitant à une gestion plus raisonnable

¹⁵⁵ p. 19

¹⁵⁶ p. 51

¹⁵⁷ pp. 51-52

de l'action humaine à l'encontre de la biosphère ne suffisent plus. A. Naess condamne ces formes d'approches comme relevant de l'écologie superficielle. Dans son entendement, l'écologie superficielle pêche par son articulation autour de l'intérêt de l'humain. Elle s'abstient de se référer à l'interdépendance absolue de toutes les composantes de la biosphère, traduisant qu'aucun membre du système biotique terrestre ne peut et ne doit chercher à s'épanouir au détriment des autres. Il s'agit d'une vision globale adoptée par A. Naess où « les organismes sont [considérés comme] des nœuds au sein du réseau ou du champ de la biosphère, où chaque être soutient avec l'autre des relations intrinsèques » (A. Naess, 2013)¹⁵⁸.

L'existence des uns ne peut pas être considérée que par rapport à l'intérêt des autres. La biodiversité constitue un tout dont les parties sont égales et nécessaires les unes aux autres. De ce point de vue, A. Naess proclame l'égalitarisme biosphérique comme principe d'action en vue de maintenir l'équilibre du monde qui est favorable à chaque élément de la diversité biologique. Par exemple, ce qui fait survivre l'homme ne devrait pas exterminer des singes, des vers de terre ou des bactéries si tant est que cette extermination n'en ajoute pas à la qualité de la vie pour tous.

Par ailleurs, A. Naess estime que la responsabilité du rétablissement et du maintien de l'équilibre biosphérique incombe à chaque homme. La solution n'est pas à chercher dans un engagement qui soit seulement et essentiellement institutionnel ou global. La conceptualisation de « l'écophilosophie » traduit cette volonté de faire reposer le défi de la restauration et de la conservation de la biodiversité sur chaque sujet humain. En effet, pour A. Naess, si la philosophie établit des valeurs, il faut un ordre de priorité qui permette « d'aborder les situations pratiques dans lesquelles nous sommes impliqués » (A. Naess, 2013)¹⁵⁹. C'est à ce niveau qu'il devient nécessaire, selon A. Naess de « développer une écophilosophie personnelle » (A. Naess, 2013)¹⁶⁰. On comprend alors que la responsabilité pratique n'est pas d'ordre institutionnel ou politique.

¹⁵⁸ p. 58

¹⁵⁹ p. 73

¹⁶⁰ p. 73

Elle doit devenir privée. C'est à ce niveau que l'écologie profonde prend l'allure d'un projet militant.

Dans le projet militant de A. Naess, chaque personne peut prendre sur soi de développer des projets de restauration et de protection de la diversité biologique. Adopter des méthodes culturelles écologiquement soutenables, créer des parcs pour la conservation de la biodiversité, restituer dans des environnements naturels des espèces biologiques disparues, sont des actes de cet ordre promus par l'écologie profonde. Mais, à l'analyse, l'espèce humaine perd sa place centrale et est destinée à s'effacer pour laisser être les autres organismes vivant dans la nature. Ces repères sont adoptés par les partisans d'une *Deep ecology* extrême. Les mouvements militants créés vont accentuer la détestation de l'espèce humaine faisant transparaître la portée radicale de la pensée de A. Naess. En effet, cette militance cherche à lutter contre les fondements de la société de production et de consommation en suivant à la lettre la plateforme de la *Deep ecology* mise en place par A. Naess. Et un des fondements est la surpopulation. Elle propose donc « l'éradication de l'humanité, considérée comme un cancer de Gaïa » (G. Bronner, 2015)¹⁶¹. Des groupes se réclamant également de la *Deep ecology* adoptent des solutions plus ou moins extrêmes.

le Front de libération de Gaïa incite ses adeptes à pratiquer le suicide, la sodomie, la masturbation ou l'avortement afin de réduire la menace humaine. Ce genre de groupe vise particulièrement l'industrie pharmaceutique et la médecine en général qui prolongent la vie de la gangrène que nous représentons (G. Bronner, 2015)¹⁶².

La solution de Naess tend à être aussi radicalement rejetée, car cette approche ne peut être une solution rationnellement incontournable afin de conserver la permanence de la biodiversité. D'ailleurs, elle n'élimine pas la relativité du développement durable. Au contraire elle s'y engouffre et marque une préférence pour les intérêts de la

¹⁶¹ p. 33

¹⁶² p. 34

biodiversité extrahumaine au détriment de ceux des hommes. La proposition biocentrique de H. Jonas pourrait offrir une alternative plus inclusive à la tergiversation du développement durable.

III.2. De la proposition jonassienne d'une éthique durable de la responsabilité

Pour H. Jonas, la question de la responsabilité humaine face à la dégradation de la biosphère entière comporte une double articulation : elle est, à la fois, causale et prospective c'est-à-dire futurologique. Dans *Le principe responsabilité*, il justifie cette charge humaine par le fait que par la transformation de la nature de l'agir humain dont le développement technoscientifique est la cause, l'homme a acquis un pouvoir sur la biosphère entière. Ce pouvoir est non seulement celui de l'exploitation, mais également celui de l'étouffement par les déjections que lui impose la société de consommation. La poussée de puissance humaine menace la continuité de la vie de toutes les espèces en raison de la dégradation de plus en plus prononcée de tout le système de régulation qui maintient l'équilibre de la biodiversité. Par le fait même de l'impact de son intervention dans le monde, l'homme devient responsable de la mise à mort programmée du biosystème. H. Jonas (1995)¹⁶³ écrit :

On considère comme première modification majeure survenue à l'image héritée, la vulnérabilité critique de la nature par l'intervention technique de l'homme – une vulnérabilité qui n'avait jamais été pressentie avant qu'elle ne se soit manifestée à travers les dommages déjà causés. (...) [par voie de conséquence] un objet d'un type entièrement nouveau, rien de moins que la biosphère entière de la planète, s'est ajouté à ce pour quoi nous devons être responsables.

Il est clair, pour H. Jonas, l'homme ne peut déclinier sa responsabilité dans la survenue du risque existentiel encouru par la biosphère. Mais, cette responsabilité est aussi futurologique, car l'homme ne peut continuer à jouer avec le destin de la nature et donc de l'homme lui-

¹⁶³ p. 31

même. D'abord, il faut partir du principe que « l'enchevêtrement indissoluble des affaires humaines ainsi que de toutes choses rend absolument inévitable que mon agir affecte le destin des autres » (H. Jonas, 1995)¹⁶⁴. Dans cette condition, même prendre le risque avec ce qui est mien ne peut manquer d'impacter ce qui est en propre aux autres. Cette idée implique que, dans son agir, l'humain doit prendre en compte, à chaque instant, l'intérêt du reste des membres de la biosphère. L'idée ici est de faire ressortir l'impact accidentel de l'action du sujet sur la diversité biologique qui, a priori, n'est ni cible ni actrice. En plus, il existe, dans le cadre de la poursuite de l'intérêt du seul sujet humain, le choix de mettre en jeu l'intégralité des intérêts des autres qui, alors, sont directement concernés par l'agir de l'homme. Pour H. Jonas, cela est inadmissible. « L'enjeu ne doit jamais être l'intégralité des intérêts des autres concernés, surtout pas leur vie » (H. Jonas, 1995)¹⁶⁵. Il convient alors de déterminer un canevas d'action profitable pour l'homme mais aussi pour tous les autres membres de la biodiversité. Ce choix pourrait permettre un développement durable non relatif en ce qu'il viserait le bien-vivre et refreinerait la quête permanente du mieux-vivre dont l'horizon est indéfini.

La recherche du mieux-vivre est en soi un problème pour le développement durable parce qu'il encourage l'empiètement constant de l'homme sur le droit de vivre des autres espèces de la nature. On peut toujours débattre sur la source du droit que l'on attribue aux autres êtres de la nature. Ce qui pose moins problème est la certitude de l'interdépendance entre les êtres vivants si tant est que l'on prête attention à ce que donne à voir leur nature. Le mieux-vivre ne laisse entrevoir aucune satisfaction. Au contraire, il réclame une ouverture constante au « toujours plus ». « D'ailleurs, le mieux-vivre est un concept dont les repères sont aussi incertains que peuvent l'être les dispositions psychologiques des individus et des groupes » (B. Tiéné, 2019)¹⁶⁶. À l'opposé de cette ouverture à l'illimité, qui en est en même temps sa limite dans le cadre de la mise en œuvre du principe de durabilité environnementale, le bien-vivre est une prise

¹⁶⁴ p. 80

¹⁶⁵ p. 81

¹⁶⁶ pp. 277-291

en considération d'un état d'être ne dépendant pas d'une quelconque accumulation de richesses. Elle suggère une vie conviviale avec la nature. La pensée de H. Jonas offre un horizon de lecture de cette approche du développement humain vers le bien-être, sans le projet de création agressive de richesse. Les hommes pourraient ainsi se servir des connaissances scientifiques et techniques pour restaurer la biodiversité, l'enrichir et réorienter le mode de consommation humaine. Il pourrait s'agir de faire de l'économie et du social avec la protection de la nature. En d'autres termes, la production de richesses pour le besoin des populations pourrait reposer davantage et prioritairement sur le travail de restauration et de conservation de la biodiversité. C'est dire qu'il faut positiver notre relation à la diversité biologique, c'est-à-dire redonner vie à l'espérance en reconstruisant l'engagement de l'humain en faveur du biosystème terrestre. Il n'y a là ni priorité pour l'humain, ni priorité pour la diversité biologique extrahumaine. Le tout se tient dans ce que H. Jonas appelle l'éthique de la vie ou l'éthique du futur.

Conclusion

Dans un cadre où la relativité se présente comme une caractéristique essentielle du développement durable, la conservation de la biodiversité devient un défi. En effet, les concepteurs du développement durable ont voulu, à partir d'une vision globale, trouver des solutions à plusieurs problèmes qui se posaient à l'humanité. Sur le plan théorique, les aspects différenciés du développement durable que sont l'économique, le social et l'environnemental sont devenus, parce que différenciés, des problèmes pour l'application du concept. C. Gendron (2006)¹⁶⁷ estimait qu'étant entendu que les différents piliers du développement durable ne pouvaient être appliqués en l'état, il était bon d'y trouver un compromis afin que ses objectifs soient atteints.

Le compromis est nécessaire, mais précisément sur la base d'une réévaluation éthique des fondements et objectifs du concept. Sur ce point, le développement durable a failli en ce que les problèmes les

¹⁶⁷ p. 151

plus cruciaux soulevés et qui ont entraîné sa formalisation officielle était liés à la menace sur la Terre que l'on venait de découvrir comme une sphère limitée, c'est-à-dire une totalité dont les ressources ne sont pas illimitées. Les dispositions prises par la suite, par leur volonté de faire converger ce qui concentrait l'intérêt des hommes, c'est-à-dire l'économie et le social, et ce qui constituait la condition de la continuité de la vie, la nature, ont ouvert la voie à des interprétations singulières parmi lesquelles celle, dominante, de la centralité de l'économie. Le développement durable s'en est trouvé alors sans effet réel sur les comportements des institutions politiques et économiques qui font face à des enjeux plus anthropocentrés et immédiats. La protection de la diversité biologique est donc restée pendant longtemps le parent-pauvre, non pas selon l'idéal de durabilité, mais dans les efforts pour freiner l'impact des sociétés sur la nature et maintenir l'équilibre de la diversité biologique, un équilibre qui conditionne toutes les autres possibilités liées à l'existence. Ainsi, vivre d'abord, et vivre bien ensuite, on pourrait dire, doit être le principe de toute action.

Au regard de l'accentuation des menaces sur la biodiversité, voire même sur le principe vie, des solutions peuvent être repensées. La pensée de A. Naess peut apparaître comme une opportunité à mettre en œuvre afin de pousser chaque homme à jouer sa partition comme le propose P. Rabbi dans *La part du colibri*. Mais, poussé bien loin, la pensée naessienne a été l'occasion pour certains hommes de construire une forme d'anthropophobie. L'humain serait alors exclu de tout projet d'épanouissement. Seuls les organismes de la biodiversité extrasociale méritent protection. Cette pensée devient alors objet de critiques qui en dévoilent les limites. La réflexion de H. Jonas, au contraire, propose de considérer, à partir de l'intérêt pour la vie, une solution à la dégradation de la biodiversité dont l'homme ne peut être exclu. C'est en raison de ce projet que son discours laisse en bonne place l'idée de protection de la biosphère entière. De cette façon, les êtres biotiques sont pris en compte au même titre que les êtres abiotiques dans une sorte d'interaction productive de valeurs pour la continuité de la vie.

Si la relativité du développement durable pose problème à la réussite de son projet du tout durable en raison des interprétations

singularisées, on peut arriver à y donner une nouvelle vitalité et une prégnance plus accrue en adossant sa mise en œuvre à l'idée que la Terre porte en soi et sur soi un système dont aucune partie ne doit être rompue : la vie de tous les constituants de la diversité biologique.

Références bibliographiques

Afeissa Stéphane-Hicham (2009), *Qu'est-ce que l'écologie ?*, Paris, Éditions Vrin.

Barbault Robert (1994), *Biodiversité : dynamique biologique et conservation*, Paris, Éditions Dunod,

Bonneuil Christophe et FRESSOZ, Jean Baptiste (2013), *L'évènement anthropocène*, Paris, Éditions du Seuil.

Bronner Gérald (2014), *La planète des hommes. Réenchanter le risque*, Éditions PUF.

Burbage Franck (2013), *La philosophie du développement durable*, Paris, Éditions PUF.

Brundtland Gro Harlem (Présidente) (1988), *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve.

Déléage Jean-Paul (1991), *Une histoire d'écologie*, Paris, Éditions La Découverte.

Descola Philippe (2011), *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*, Versailles, Editions Quae.

Federau Alexander (2017), *Pour une philosophie de l'Anthropocène*, Paris, Éditions PUF.

Fressoz Jean-Baptiste (2012), *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Éditions du Seuil.

Gendron Corinne (2006), *Le développement durable comme compromis*, Québec, Éditions PUQ.

Jonas Hans (1995), *Le Principe Responsabilité*, Trad. Jean Greisch, Paris, Éd. du Cerf.

Jonas Hans (2000), *Une éthique pour la nature*, Trad. Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Desclée de Brouwer.

Kolbert Elisabeth (2015), *La sixième extinction. Comment l'homme détruit la vie*, Trad. Marcel Blanc, Laval, Éditions Guy Saint-Jean.

Larrère Catherine et Raphaël (2015), *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La découverte.

Levêque Christian (2008), *La biodiversité au quotidien. Le développement durable à l'épreuve des faits*, Versailles, Éditions Quae.

Naess Arne (2013), *Écologie, communauté et style de vie*, Paris, Éditions Dehors.

Pellaud Francine (2011), *Pour une éducation au développement durable*, Versailles, Éditions Quae.

Pelt Jean-Marie (2010), *Quelle écologie pour demain ?*, Paris, L'esprit du temps.

Rabbi Pierre (2011), *La part du Colibri*, Paris, Éditions de l'aube.

Sheldrake Rupert (1992), *L'Âme de la nature*, Monaco, Éditions du Rocher.

Tiéné Baboua (2019), « Le flottement philosophico-pratique du développement durable et l'enjeu du bien-vivre », in *Échanges*, Vol.1, N°13, décembre 2019, Lomé, pp. 277-291.

Triplet Patrick (2015), *Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature*, en ligne.